

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Session du **2^{ème} trimestre 2023**
Séance du **15 mai 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le quinze mai à dix-neuf heures, le Conseil municipal de SILLINGY, dûment convoqué le neuf mai, s'est réuni en session ordinaire à la salle d'animation au Chef-Lieu, sous la présidence de Monsieur Yvan SONNERAT, Maire.

Nombre de membres en exercice : 29 Secrétaire de séance : Philippe LANGANNE

	Présent	Absent	Pouvoir donné à		Présent	Absent	Pouvoir donné à
Yvan SONNERAT	X			Liliane BORTOLUZZI			LANGANNE Philippe
Karine FALCONNAT	X			Isabelle RAVIER	X		
Ludovic MONDONGO		Exc.		Isabelle DUMONT	X		
Fabienne DREME	X			Jérôme CHAMOSSET	X		
Guy PONTAROLLO	X			Nathalie DAVIET	X		
Carole BERNIGAUD	X			Guillemette SCHALBURG			PONTAROLLO Guy
Eric FRULLINO			SONNERAT Yvan	Vanessa LEBAILLY		X	
Yolande BAUDIN			BERNIGAUD Carole	Grégoire BALLANSAT		X	
Philippe LANGANNE	X			Luc DUBOIS	X		
Gérard FLUTTAZ	X			Jean-Marc STEDILE			DUBOIS Luc
Jean-Claude PERCEVAL			DALLEVET Roger	Sophie FORNUTO		X	
Christine PEPIN	X			Séverine CARTIER	X		
Alain GIMENEZ	X			Corinne BRUCHE		X	
Roger DALLEVET	X			David DEVULDER	X		
Pierre AGERON	X						

Délibération	N°2023-048	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES – CONVENTION RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE RESSOURCES HUMAINES MUTUALISE
--------------	------------	---

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le projet de convention de la communauté de communes de Fier et Ussez,
ENTENDU l'exposé de Mme l'Adjointe aux affaires scolaires, périscolaires et au personnel, selon lequel :

La loi portant réforme des collectivités locales a permis le développement des outils de la mutualisation. Ainsi l'article L5411-4-2 du code général des collectivités locales permet aux EPCI à fiscalité propre et à leurs communes membres de créer des services communs.

Suite à l'adoption du schéma de mutualisation par la Conseil Communautaire le 7 juillet 2016, un service ressources humaines commun, porté par la CCFU, avait été constitué au 1^{er} janvier 2017 entre la CCFU et les communes de La Balme de Sillingy, Sillingy, Nonglard et Choisy.

La commune de Lovagny souhaite intégrer le service ressources humaines commun. L'intégration de ce nouveau membre peut se faire sans transfert de personnel et donc sans impact sur les effectifs. Il convient à cet effet de signer une nouvelle convention qui met fin à la convention signée le 1^{er} janvier 2017 à compter de sa date de signature.

Cette convention précise les modalités de fonctionnement du service ressources humaines commun. Elle prend en compte les récentes évolutions concernant notamment la structuration et le financement du service.



RÉGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Extrait conforme

Délibération	N°2023-048	GESTION DES RESSOURCES HUMAINES – CONVENTION RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DU SERVICE RESSOURCES HUMAINES MUTUALISE
--------------	------------	--

Le périmètre d'intervention du service vise les domaines suivants :

- Gestion des carrières et des payes
- Recrutement
- Formation
- Gestion des temps
- Gestion de la maladie

Le service est financé par les adhérents sur la base de la clé de répartition suivante :

- 50% : nombre de fiches de payes réalisées l'année précédente
- 50% : nombre d'actes de recrutement (arrêtés, contrats, avenants) réalisés l'année précédente

➤ Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver la convention relative au fonctionnement du service ressources humaines mutualisé, jointe à la présente note de présentation et qui sera annexée à la délibération
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document se rapportant à la présente décision

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

Type de scrutin :	Public	Nombre de votants	24	Majorité absolue	13
	POUR(S)	CONTRE(S)		ABSTENTION(S)	
	24	0		0	

ADOpte cette proposition.

Délibéré en séance publique, à SILLINGY, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Yvan SONNERAT.



Le secrétaire de séance,
Philippe LANGANNE.



Délibération exécutoire compte tenu :

De sa transmission en Préfecture le : 16/05/2023

De sa mise en ligne le : 17/05/2023

Mairie de Sillingy